

## Harcèlement ex

---

Par plzcoolife

Bonjour,

Divorcée suite à des violences physiques/psychologiques et menaces de mort, mon ex continue à me harceler.

Je souhaite changer de numéro et faire passer tous les échanges par mon frère (infos scolarité/santé de mon enfant + organisation des DVH uniquement).

Est-ce légalement possible ?

Merci pour vos éclairages.

---

Par Isadore

Bonjour,

Est-ce légalement possible ?

Oui, mais pas forcément souhaitable : il ne sera pas possible de contraindre l'autre parent à communiquer avec votre frère. Il vaut mieux voir avec votre avocat pour saisir à nouveau le JAF et statuer sur une adaptation du DVH (par exemple organiser un droit de visite en milieu médiatisé).

En attendant, déposez plainte, et voyez avec votre avocat comment étayer une demande d'interdiction d'entrer en contact.

---

Par kang74

Bonjour

Vous pouvez très bien demander à ce que la communication se fasse uniquement par mail en ne répondant plus au téléphone .

Vous ne serez pas obligé d'y répondre dans la seconde, voire de ne pas lui répondre du tout si les questions ne sont pas pertinentes ou ne vous conviennent pas .